

N° : 23-021- MM/SL

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

FONDS VERT

**CENTRE NAUTIQUE
NEPTUNIA**

HOTEL DE VILLE

**BOULODROME DU
FOULON**

**MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire la faculté de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 300.000 € par organisme et par opération, l'attribution de subventions,

Vu le dispositif « Fonds vert » qui va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie,

Vu l'aide liée au programme Fonds Vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics - AXE 1 »,

Vu que les projets de rénovation énergétiques éligibles à ce dispositif peuvent porter sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, ...),

Vu le projet d'installation d'un système de récupérateur de chaleur au centre nautique Neptunia,

Vu le projet de relampage autour des bassins au centre nautique Neptunia,

Vu le projet d'installation de tête thermostatique sur les radiateurs à l'Hôtel de Ville,

Vu le projet de mise en place d'une régulation de température et de commande des aérothermes au boulodrome du Foulon,

Vu le projet de relampage de la salle de spectacle à la Maison des Jeunes et de la Culture,

La ville de Pamiers sollicite l'Etat dans le cadre de ce dispositif pour aider au financement des projets sur la base du plan suivant :

Action	Dépense €HT	Financier	Recettes €HT	Taux
1 -Piscine, installation d'un système de récupération de chaleur	30 605,00	Etat Fonds vert	46 629,61	80%
2 -Piscine, relampage autour des bassins	14 863,25	Ville	11 657,40	20%
3 -Hôtel de ville, Installation de tête thermostatique sur les radiateurs	5 486,71			
4 -Boulodrome du Foulon, Régulation de température et de commande des aérothermes	4 342,05			
5 -MJC relampage de la salle de Spectacle	2 990,00			
Total	58 287,01	Total	58 287,01	100%

DECIDE:

Article 1 : de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : de solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert « rénovation énergétique des bâtiments publics – axe 1 » pour un montant de 46 629,61 €.

Article 3 : d'autoriser le Maire à intervenir dans la signature de tous documents nécessaires à la présente.

Pour extrait conforme.

Fait en l'Hôtel de Ville, le vingt trois février deux mille

vingt trois.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le 27/02/2023 ou après notification le